



## PROCES VERBAL

### Des délibérations du Conseil d'administration du 28 septembre 2023

### Année scolaire 2023-2024

Quorum : 15

Présidente : Mme Guillaume

Nombre de membres présents : A l'ouverture, 19 membres

Date de convocation : 11 septembre 2023

Ouverture de la séance : 18h30

Le quorum étant atteint, Mme Guillaume ouvre la séance selon l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR** : Mme Guillaume propose de modifier l'ordre du jour pour ajouter :

Ajout d'un point 5bis : Vote électronique pour l'APECNM

Ajout d'un point 5ter : Signature de la convention Ecole Ouverte

Modification du point 6 Convention Loisirs Jeunes

Ajout d'un point 6bis : Création d'un Lieu d'Accueil Culturel (LAC)

Les points 6 à 11 (Gestion et Finances) sont modifiés en point 7 à 12

Ajout d'un point 13 : Autorisation pour la Chef d'établissement de signer les conventions et contrats de plus d'un an.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 19
-----------	------------	----------------	------------

#### **ADMINISTRATIF**

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme Busby, CPE se propose comme secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 03 juillet 2023

**Vote**

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 19
-----------	------------	----------------	------------

#### **A. EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE**

#### **3. Répartition des IMP**

Mme Guillaume soumet au vote la ventilation des IMP déjà validé par les services académiques.

**Vote**

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 19
-----------	------------	----------------	------------



**COLLEGE DE LA DHUIS**  
Chemin de Crécy  
**77100. NANTEUIL LES MEAUX**  
☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14  
✉ [ce.0772499Y@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772499Y@ac-creteil.fr)

Nanteuil-lès-Meaux,  
le jeudi 3 octobre 2023

--	--	--	--

#### 4. Pacte enseignant

Mme Guillaume fait le point sur le Pacte Enseignant. Une douzaine d'enseignants est d'ores et déjà impliqués sur le RCD. Mme Salvat explique que la mise à jour Pronote permet de comptabiliser directement les heures remplacées. Les données ont été remontées au Rectorat via Pronote (d'un point de vue statistique).

Une quinzaine d'enseignants sont engagés sur le « Devoirs Faits » (Coup de Pouce, Fluence, Bureau d'Aide Rapide), deux enseignants est engagés sur le stage de réussite et un enseignant sur la découverte des métiers.

Pas de blocage chez nous sur le Pacte Enseignant. **Info**

#### 5. Café des parents

**Info**

Mme Busby donne des explications sur la mise en place du Café des Parents pour la première année. La première rencontre aura lieu le mardi 3 octobre sur le thème « comment accompagner son enfant à l'entrée au collège » et s'adresse à tous les parents de 6<sup>ème</sup>.

#### 5bis. Vote de l'APECNM par électronique

Ce mode de scrutin doit être validé par la Chef d'Etablissement. Mme Guillaume donne son accord. Cela pourra se faire via Pronote. Resta à valider la date des élections (vendredi 13 octobre ou samedi 14 octobre). **Info**

#### 5ter. Signature de la Convention Ecole Ouverte

L'établissement est à nouveau engagé dans ce dispositif. Un changement toutefois sur les modalités de paiement des personnels enseignants (en direct). Les vacataires resteront payés via le lycée mutualisateur. **Info**

#### 6. Convention Loisirs Jeunes

Depuis plusieurs années, l'association Loisirs Jeunes est notre partenaire pour l'accueil des élèves exclus temporairement. Cela a bien fonctionné l'an passé et permet une alternative apprécié des parents pour éviter que les exclusions ne soient associées à un temps de « vacances ».

Nous envisageons un don en matériel dans le cadre de ce partenariat.

**Info**

#### 6bis. Mise en place d'un Lieu d'Accueil Culturel (LAC)

A l'initiative de Mmes Radegonde et Cuny et de M. Sadocco, un lieu d'accueil culturel devrait voir le jour au collège afin de permettre des expositions temporaires de créations internes (sur réservation des enseignants) et/ou d'expositions extérieures. La réalisation de cet espace est en cours de finalisation. **Info**

### B. GESTION ET FINANCES

#### 7. DGFC complémentaire 2022

**Vote**

Mme Fraissinet informe les membres du Conseil d'Administration sur la subvention complémentaire attribuée par le conseil départemental de **5 405 €** pour l'année 2023. La clef de répartition proposée est la suivante :

- 60 % sur le service « ALO » soit 3 243 € permettant d'abonder les lignes d'achats de fourniture et contrats de l'établissement ;
- 40 % sur le service « AP » soit 2 162 € permettant d'abonder les lignes pour l'achat de papier et de matériels.



Mme Guillaume soumet au vote la ventilation proposée :

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 19
-----------	------------	----------------	------------

**8. DBM pour vote**

Mme Fraissinet sollicite le vote favorable des membres du conseil d'administration pour l'adoption d'une DBM par prélèvement sur fonds de roulement de 38 373.28 € pour les achats suivants :

- 4 300 € pour le règlement du pack robotique et de la table de ping-pong (prix supérieur à 800 € HT avec une durée d'utilisation supérieure à 1 an) ;
- 58.36 € pour une admission en non-valeur ;
- 10 000 € pour permettre la réalisation de travaux (transformation salle de bain en salle d'eau dans le logement de Mme Guillaume et la mise en service de compteurs électriques individuels dans les 4 logements de fonction)
- L'abondement de 20 000 € de la ligne « achats de denrées alimentaires » pour faire face aux factures (augmentation des prix des fournisseurs et le nombre plus important de DP depuis la rentrée de septembre dernier) ; Mme Fraissinet explique que le budget 2023 ne pouvait anticiper cette augmentation de DP lors de la construction du budget en octobre 2022. Les effectifs sont connus par l'académie qu'en février 2023.
- 14.92 € pour le FCSH 2022 en plus de la prévision dans le budget initial ;
- 4 000 € pour le projet Voltaire qui est largement utilisé par les professeurs de français : le prestataire a proposé un prix intéressant à hauteur de 3 992.98 € si le contrat était signé pour les 3 prochaines années (licence d'accès illimité aux parcours orthographe et expression pour tous les élèves).

Mme Guillaume soumet au vote du conseil d'administration la DBM

**Vote**

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 19
-----------	------------	----------------	------------

Départ de Mme Didiot

**9. Sortie Verdun – Sortie Nemours**

**Vote**

Mme Fraissinet présente deux sorties :

**1/ Sortie Verdun avec M Diot le 13/10/2023**

L'une à Verdun pour 2 classes de 3<sup>ème</sup> dont la participation famille s'élève à 26,70 (déduction faite de la participation du FSE) € soit **1 335 €**.

50 élèves et 4 accompagnateurs participeront à cette sortie.

Le FSE prendra en charge 2 € par élève soit 2 € X 50 élèves = **100 €**.



L'établissement prendra en charge financièrement le coût pour les 4 accompagnateurs soit  $28.70 \text{ €} \times 4 = \mathbf{114.80 \text{ €}}$  et **0.20** centimes € pour que les dépenses et recettes soient parfaitement équilibrées (toujours un problème de chiffres après la virgule).

Le coût total de cette sortie (bus/ guide/fort de Vaux/guide ...) est de **1 550 €**.

Mme Guillaume procède au vote :

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

## 2/ Sortie au musée préhistorique à Nemours le 20/10/2023

La sortie au musée préhistorique de Nemours s'adresse aux élèves de 6<sup>ème</sup>. 57 élèves et 5 accompagnateurs participeront à cette sortie.

La participation famille s'élève à 10 € (déduction faite de la participation du FSE).

Le FSE prendra en charge 2 € par élève soit  $2 \text{ €} \times 57 \text{ par élèves} = \mathbf{114 \text{ €}}$ .

L'établissement prendra en charge financièrement le coût pour les 5 accompagnateurs soit  $12.02 \text{ €} \times 4 = \mathbf{60.10 \text{ €}}$  et **0.90** centimes € pour que les dépenses et recettes soient parfaitement équilibrées (toujours un problème de chiffres après la virgule).

Le coût total de cette sortie (bus/ musée) est de 745 €.

Mme Guillaume procède au vote :

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

## 10. Tarifs de la demi-pension

Par délibération du 23 juin 2023, le conseil départemental a augmenté les tarifs de la restauration. Ainsi,

- Le tarif de la DP est fixé à **3.54 €**,
- Pour les agents exerçant dans les collèges :
  - o Indice inférieur ou égal à 364 **2.82 €**
  - o Indice compris entre 365 et 430 **4.34 €**
  - o Indice supérieur à 430 **5.41 €**
- Pour les élèves extérieurs **6.13 €**
- Pour les extérieurs et invités **9.60 €**



Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

### 11. Renouvellement des COP (deux logements)

Le Conseil Départemental a réévalué les loyers à compter d'août 2023. Le service du domaine de la DDFIP a procédé à cette évaluation le 22 juin dernier. Ainsi, les loyers sont évalués à :

- 597.60 € par mois pour Mme Busby,
- 705.50 € par mois pour M. Crespin.

En séance, Mme Fraissinet projette cette évaluation.

Les charges mensuelles restent inchangées : Ainsi,

- 115 € par mois pour Mme Busby,
- 100 € par mois pour M. Crespin.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

### 12. Participation du FSE aux sorties et voyages

Comme chaque année, le FSE propose de pouvoir participer financièrement aux voyages et aux sorties scolaires afin de soulager les familles.

La participation initialement fixée à 2 euros par sortie et 3 euros par voyage (par élève) est maintenue, sous réserve de la disponibilité des fonds.

Pour les sorties déjà validées ci-dessus, le FSE garantit sa participation.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------

### 13. Autorisation pour la Principale de signer des conventions au-delà d'un an

Il est demandé au Conseil d'Administration de donner l'autorisation à Mme La Principale de signer des contrats et conventions au-delà d'une année. Cela permettrait notamment de bénéficier de tarifs préférentiels sur certains contrats (ex. Projet Voltaire).

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------



## 14. Voyages ski et Italie 2024

### 1. Tarif séjour ski

Le séjour au ski est prévu du 21 au 27 janvier 2024 avec 52 élèves de niveau 5<sup>ème</sup> accompagnés de 5 professeurs. Le séjour se déroulera à Châtel ; un encadrement par les moniteurs de ski est organisé à raison de 4 heures par jour. Tout est inclus (matériel de ski/forfaits mécaniques).

Le montant total du voyage est de **25 365€**.

La participation des familles est de **420 €** (soit 21 840 €). La déduction de 3 € du FSE par élève est **156 € si les recettes le permettent**. L'AS fait un don de 12 € par élève soit **624 €**.

Si les fonds du FSE ne permettaient de participer financièrement à ce voyage, l'établissement prendrait en charge la participation initiale du FSE.

La part accompagnateur est de 445 € soit **2 225€** pour 5 accompagnateurs.

### 2. Tarif voyage Italie

Un voyage en Italie est prévu en mars 2024 avec 45 élèves et 5 accompagnateurs. Le départ est prévu en avion et le transport sur place en autocar. Les visites permettront la découverte de Rome la ville antique et baroque (forum/colisée/thermes de Caracalla/musée du capitoles/Capitole). Une journée sur Pompéi est organisée en visite libre.

Le montant total du voyage est de **23 996 €**. La participation famille est de 450 € dont étant précisé que le FSE participe à hauteur de 3 € par élève (soit 135 €). La part accompagnateurs est prise en charge par l'établissement. Ainsi,

- Participation famille : 45 élèves X 450 €	= 20 250 €
- Participation FSE : 45 élèves X 3 €	= 135 €.
- Part accompagnateurs : 5 X 479.92 €	= 2 399.60 €.
- Fonds propres de l'établissement : 26.92 X 45 élèves	= 1 211.40 €.

Si les fonds du FSE ne permettaient de participer financièrement à ce voyage, l'établissement prendrait en charge la participation initiale du FSE.

Mme Guillaume procède au vote.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	TOTAL : 18
-----------	------------	----------------	------------



**COLLEGE DE LA DHUIS**  
*Chemin de Crécy*  
**77100. NANTEUIL LES MEAUX**  
☎ 01 60 24 48 10 📠 01 60 24 48 14  
✉ [ce.0772499Y@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772499Y@ac-creteil.fr)

Nanteuil-lès-Meaux,  
le jeudi 3 octobre 2023

## D – QUESTIONS DIVERSES

### **Pôle excellence Mathématiques**

Mme Guillaume présente le Pôle Excellence mathématiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30

La Secrétaire de séance

L. BUSBY

La présidente

M.H. GUILLAUME

